

Présents : Christine BOCKAERT, Jean-Louis WATHY, Christian QUINTIN, Marie-Emmanuel RAFFENEL, Christiane PAURD, Brigitte TETART, Gérard DUBUS, Maryse DUBUS.

1- Contestation de l'éviction des représentants des AMC au CA de la Cavimac

Par un décret ministériel du 19 avril 2025, la représentation des AMC au Conseil d'administration de la Cavimac a été supprimée. La parution de ce décret, préparée en 2024 par Mr Darmanin, avait été retardée par la dissolution de l'Assemblée Nationale de juin 2024.

Nous n'avons eu connaissance de la sortie de ce décret qu'en consultant le Journal Officiel.

Ce point a suscité un long débat lors du conseil d'administration de l'APRC du 13 mai. De ces échanges, il ressort qu'il nous paraît profondément injuste que les AMC, dont le nombre s'élève à minima à 7000, soient privés d'une représentation, d'autant que ce sont souvent des personnes ayant subi des abus et qui se retrouvent sans protection institutionnelle.

Pour rappel, cette représentation avait été acquise de haute lutte il y a 25 ans.

C'est auprès du Conseil d'Etat que nous adresserons une contestation du décret et non auprès de la Cavimac. Le conseil d'administration a voté à l'unanimité pour cette démarche qui nécessite le recours à un avocat.

2- Préparation du bulletin AGIR de juin

Ce bulletin sera particulièrement riche. Il comprendra un compte-rendu de l'assemblée générale des 29 et 30 mars derniers, des ressentis de plusieurs participants, un compte-rendu de la rencontre des correspondants locaux, une rubrique sur les actions juridiques, un article sur les abus sociaux, un article sur les fiches des communautés, auxquelles Christiane Paurd travaille depuis des années afin de faciliter les recherches et démarches, notamment des personnes dont la communauté a disparu.

Il mentionnera le tableau des correspondants locaux, la revalorisation des prestations sociales, les décès de nos adhérents survenus dans les derniers mois et dont nous avons eu connaissance.

Il rappellera la recommandation de la Défenseure des Droits relative à la possibilité de validation des trimestres de séminaire et de noviciat à titre gratuit par la Cavimac, après examen par la CRA (commission de recours amiable).

Ce bulletin sera adressé, outre les adhérents, à nos partenaires associatifs (AVRF, Réseau Véro, UNADFI, Miviludes, Fraternité Victimes) .

La maquette sera transmise le 15 mai à l'imprimeur et sera relue par Christiane Paurd et Brigitte Tétart

3-Relance des cotisations

Elle interviendra fin mai - début juin

4- Calendrier des prochains CA

Mercredi 4 juin à Paris de 9h à 17h

Mardi 16 et mercredi 17 septembre à Paris

Mardi 4 novembre en visio

Jeudi 4 décembre en visio

Les dates pour le 1^{er} trimestre 2026 seront déterminées ultérieurement.

La présidente

Christine Bockaert

La secrétaire

Maryse Dubus